

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 5

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'à partir du moment où apparaissent les premières traces de la maladie qui devait l'emporter. Il suivait cette règle excellente de concentrer son activité sur quelques tâches fondamentales ; il savait les mener à bonne fin et au moment voulu. Il savait, en toute chose, voir l'essentiel et ne pas perdre son temps inutilement. Et c'est ainsi qu'il jugeait aussi son prochain, exprimant toujours son avis avec une entière franchise et une vivacité dépourvue de tout fard. On a vraiment pu dire de lui que, sous une rude écorce, se cachait un cœur d'or.

M. Cunier était d'une franchise admirable, désintéressé ; il a aimé profondément sa profession et la forêt ; il fut un ami fidèle, bon pour les pauvres, plein de compassion envers ceux qui souffrent et, à côté de cela, d'une gaieté débordante. Il lui était resté, de l'heureux temps des études, quelques habitudes du joyeux „Bursch“ et, dame, on ne s'ennuyait pas en sa compagnie. Ce fut un gai compagnon et un franc luron. Il n'avait rien du censeur morose, ce qui ne l'empêcha pas d'être un forestier hors pair.

Ce cher collègue a eu ainsi une existence bien remplie et gaie ; les longues souffrances de la maladie lui furent heureusement épargnées. Nous lui apportons l'expression de notre reconnaissance pour son travail désintéressé. Et nous sommes certain que ce travail n'aura pas été vain, mais qu'il portera de bons fruits. . . R. B.

(D'après un article de la *Zeitschrift für Forstwesen*.)

COMMUNICATIONS.

Appel aux forestiers suisses.

Chers collègues,

Les maux engendrés par la guerre continuent à faire souffrir un grand nombre d'êtres innocents. Il ne nous importe pas, à nous Suisses, d'approfondir les motifs de cette triste situation ; il nous suffit de savoir qu'il y a des êtres qui souffrent pour que nous sachions aussi que notre devoir est de chercher à soulager leur misère. Nous le pouvons d'autant mieux que la terrible crise a épargné notre pays et que notre sort peut être considéré comme enviable.

De tous nos voisins, l'Autriche est le pays le plus éprouvé par les calamités d'après-guerre, qui n'ont pas ménagé non plus les familles des forestiers. Plusieurs d'entre elles ont perdu leur chef. D'autres, et elles sont nombreuses, vivent dans un état voisin du dénuement, surtout celles des inspecteurs et des gardes qui, de par leurs fonctions, sont tenus d'habiter la ville.

Quelques forestiers suisses ont pensé qu'il allait de l'honneur de notre belle profession de secourir nos collègues dans le besoin, en faisant venir un certain nombre de leurs enfants en Suisse. Une nourriture saine et le bon air rendront à ces pauvres petits les forces et l'entrain qui ne devraient jamais manquer à la jeunesse. Ils sont persuadés qu'il y aura, parmi les inspecteurs et parmi les gardes-forestiers surtout, des familles qui seront disposées à héberger ces enfants pendant quelques semaines. Quant aux autres, ils voudront bien, par un appui pécuniaire, contribuer à la réalisation de cette œuvre de charité.

L'organisation en serait la suivante:

Le „Comité zurichois de secours aux enfants“ se charge du transport et de la répartition des enfants. Il réserve 100 places dans son train du mois de juillet. La Société des forestiers autrichiens choisira les enfants dans les familles des inspecteurs et dans celles des gardes et les rassemblera conformément aux directions du Comité suisse. Les frais à supporter par les forestiers suisses s'élèvent à 20 francs par enfant. Les enfants doivent être âgés de 7-14 ans et restent 8 semaines en Suisse.

Les inspecteurs et les gardes forestiers disposés à recevoir un enfant dans leur famille sont priés d'en informer, avant la fin de mai, Mr. Bruggisser, inspecteur forestier, à Zofingue. On tiendra compte, dans la mesure du possible, des vœux concernant l'âge et le sexe des enfants. Les dons en argent sont à envoyer à la même adresse.

Le Comité d'initiative soussigné compte sur l'excellent esprit qui anime le corps forestier suisse pour l'aider à mener à chef son œuvre de secours.

B. Bavier, inspecteur forestier, Masans près Coire.

M. Petitmermet, inspecteur fédéral des forêts, Berne.

G. Bruggisser, inspecteur forestier, Zofingue.

Hiltpold, président de l'Association suisse des gardes-forestiers, Schinznach.

Quelques indications statistiques.

L'étendue totale des forêts du globe. On a cherché à estimer la superficie que recouvrent les forêts du globe terrestre. Il va sans dire que ces indications ne peuvent être qu'approximatives, car le levé exact des forêts n'a été exécuté jusqu'ici que dans quelques rares pays. On sait au reste que la notion de ce qu'il faut entendre par „forêt“, en arporage, est assez relative; l'étendue boisée est sujette, au demeurant, à de nombreuses fluctuations. Même en Suisse, qui est pourtant un des pays où l'art de l'arporage est le plus avancé, l'étendue exacte du sol boisé est loin d'être connue. On voudra donc bien ne considérer les chiffres suivants que comme une approximation. D'après des données de source américaine, la superficie totale des forêts de la terre serait de 1539 millions d'hectares. On peut admettre qu'elles se répartissent comme suit entre les pays principaux:

		millions d'hectares.
Asie	Russie d'Asie	141
	Inde	60
	Japon	12
Afrique	Afrique centrale	90
Amérique	Canada	323
	Etats-Unis	220
	Alaska	43
	Amérique du Sud	214
Europe	307
Australie et autres pays d'Asie et d'Afrique .		129
		<hr/> 1539

L'Amérique, à elle seule, possède ainsi un peu plus de la moitié de l'étendue totale des forêts de la terre. Deux pays, le Canada et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord en ont pour leur part un bon tiers, soit 543 millions d'ha.

Disons, à titre de comparaison, que l'ensemble des boisés de la Suisse approche d'un million d'ha. (948 000). L'étendue boisée était, vers 1912, en France, de 10 millions d'ha. et en Allemagne de 14.

La Russie d'Europe d'avant la guerre, avec ses 187 millions d'ha. de forêts, comprenait le 60 % de l'ensemble des sols boisés du continent européen. C'est la grande réserve forestière de l'Europe.

En 1913, ce pays avait exporté des bois pour une valeur de 440 millions de francs. Ce chiffre était dépassé par celui des Etats-Unis d'Amérique (509 millions de francs); ceux-ci venaient alors en tête des pays exportateurs du bois. Il est à prévoir que tôt ou tard ils seront supplantés par le Canada.

CANTONS.

Glaris. Le Landrat a nommé M. *Karl Benziger* adjoint de l'inspecteur forestier cantonal. Ce poste était inoccupé depuis quelques mois.

Valais. Sur les quatre postes d'inspecteur forestier d'arrondissement, récemment créés, un seul a pu jusqu'ici être pourvu d'un titulaire, à savoir celui de Sierre (V^e) qui a été confié à M. *Ernest Müller*. Ce dernier est entré en fonction au commencement de février.

Vaud. En remplacement de M. de Tribolet, démissionnaire, le Conseil d'Etat a nommé M. *Jean Francey*, inspecteur forestier de l'arrondissement d'Orbe.

Grisons. Il s'est constitué, dans ce canton, un office forestier nouveau qui a commencé son activité en 1919, et qui vient de revêtir sa forme définitive. C'est la *Selva*. Son but principal est de défendre les intérêts des propriétaires forestiers de ce canton. L'office central aura à s'occuper des tâches suivantes: développement du commerce du bois; renseignements sur les prix des bois; publication des prix obtenus. Il aura à jouer le rôle d'intermédiaire entre producteurs et consommateurs du bois; à conseiller les producteurs dans les questions de vente; à orienter sur les travaux forestiers projetés, et à renseigner sur la main d'œuvre disponible.

M. le Dr *Amsler*, expert forestier, a été nommé secrétaire de l'association, dont font partie 90 communes et corporations grisonnes.

Cet office cantonal a, en somme, la même tâche que l'office forestier fédéral mis sur pied par la Société forestière suisse. D'aucuns craignent, en conséquence, que cet organe cantonal ne vienne créer un fâcheux antagonisme et affaiblir l'action de l'office central suisse. Ce serait bien regrettable. Espérons que ces pronostics ne se réaliseront pas et que les deux offices sauront agir côte à côte, sans se gêner mutuellement.